

Le Conseil d'Administration du Centre intercommunal d'Action Sociale Arlysère, légalement convoqué le 9 décembre 2025, s'est réuni le Mardi 16 décembre 2025 à 18h00, à la salle de réunion de L'Arpège à Albertville, sous la présidence de Franck LOMBARD, Président.

Nombre de membres en exercice : 31 / Quorum : 16

Nombre d'administrateurs présents :

17 administrateurs présents jusqu'à la délibération n°11

18 administrateurs présents jusqu'à la délibération n°35

17 administrateurs présents à partir de la délibération n°36

Nombre d'administrateurs représentés :

3 administrateurs représentés

Administrateurs présents :

| | |
|-----------|---|
| Lina | BLANC |
| Philippe | BRANCHE |
| Irène | CHAPUY |
| Claude | DURAY |
| Christian | EXCOFFON |
| François | GAUDIN |
| Mustapha | HADDOU |
| Patrick | LATOUR |
| Franck | LOMBARD |
| Evelyne | MARECHAL |
| Nathalie | MONVIGNIER MONNET |
| Patrick | POUPELLOZ |
| Elisabeth | REY |
| Claudine | RODRIGUES (<i>à partir de la délibération n°12</i>) |
| Maguy | RUFFIER |
| André | THOUVENOT |
| André | VAIRETTO (<i>jusqu'à la délibération n°35</i>) |
| Eliette | VIARD GAUDIN |

Administrateurs représentés :

| | |
|---------------------|--|
| Fatiha BRIKOUI AMAL | Ayant donné pouvoir à Franck LOMBARD |
| Jean-Pierre ANDRE | Ayant donné pouvoir à Philippe BRANCHE |
| Yves BRECHE | Ayant donné pouvoir à André THOUVENOT |

Sophie GHIRON, Directrice du CIAS, est la Secrétaire de séance.

Objet : Ressources Humaines – Crédit de postes et modalités de recrutement

Rapporteur : François GAUDIN

Les effectifs du CIAS Arlysère étant par nature fluctuants, car liés aux besoins des services ainsi qu'à l'évolution réglementaire des carrières des agents territoriaux, il y a lieu de procéder à des modifications des emplois du CIAS Arlysère et d'en préciser les modalités de recrutement.

En conséquence, le tableau des effectifs est modifié comme suit :

| DATE D'EFFET | SERVICE | POSTE AJOUTÉ | NIVEAU DE RECRUTEMENT | POSTE SUPPRIME | MOTIF |
|--------------|-----------------|---------------------------------------|---|----------------|------------------------|
| 01/02/2026 | EHPAD Ugine | Cadre d'emplois des Agents sociaux TC | Pas de diplôme spécifique requis | | Pérennisation de poste |
| 01/02/2026 | EHPAD Frontenex | Cadre d'emplois des Psychologues 14h | Licence et maîtrise en psychologie ou équivalence | | Création de poste |

Ces emplois seront occupés par des fonctionnaires. Toutefois, en cas de recherche infructueuse de candidats statutaires, ils pourront être pourvus par des agents contractuels recrutés à durée déterminée pour une durée maximale d'un an au vu de l'application de l'article L.332-14 du Code Général de la Fonction publique.

Sa durée pourra être prolongée, dans la limite d'une durée totale de 2 ans, lorsque, au terme de la durée fixée au 2^{ème} alinéa de l'article L.332-14 du Code Général de la Fonction publique, la procédure de recrutement pour pourvoir l'emploi par un fonctionnaire n'a pu aboutir.

Par dérogation, l'emploi pourra être pourvu par un agent contractuel sur le fondement de l'article L.332-8 du Code Général de la Fonction publique :

- L.332-8 2° Pour les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient et sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté dans les conditions prévues par le présent code. En effet, ces agents contractuels seraient recrutés à durée déterminée pour une durée maximum de 3 ans. Les contrats des agents seront renouvelables par reconduction expresse sous réserve que le recrutement d'un fonctionnaire n'ait pu aboutir. La durée totale des contrats ne pourra excéder 6 ans. A l'issue de cette période maximale de 6 ans, les contrats seront reconduits pour une durée indéterminée ;
- L.332-8 5° Pour les autres collectivités territoriales ou établissements mentionnés à l'article L.4, pour tous les emplois à temps non complet, lorsque la quotité de temps de travail est inférieure à 50%.

Ces agents seront rémunérés en fonction de la grille indiciaire du grade de recrutement.

S'agissant du niveau de recrutement, il est fixé conformément au tableau ci-dessus.

Les recrutements des agents contractuels seront prononcés à l'issue d'une procédure prévue par les décrets n°2019-1414 du 19 décembre 2019 et n°88-145 du 15 février 1988, ceci afin de garantir l'égal accès aux emplois publics.

Vu l'avis favorable du Comité Social Territorial du 9 décembre 2025.
Les crédits correspondants sont inscrits au budget.

Le Conseil d'administration, après avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, approuve les modifications d'emplois comme indiquées ci-dessus ainsi que les modalités de recrutement.

La secrétaire de séance
Sophie GHIRON



Extrait certifié conforme et exécutoire
Le Président
Franck LOMBARD

